



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE N° 5626 / 2025

Le Maire de la commune de SAINGHIN EN MELANTOIS,

Vu le Code de la Route,

Vu les articles L 131.1, L 131.2, L 131.3 et L 131.4 du Code des Communes,

Vu la demande présentée par la Métropole Européenne de Lille concernant la mise en place de l'opération DECHETS'TRI MOBILE.

ARRETE

ARTICLE 1 : Le service déchetterie - déchet - encombrant de la MEL est autorisé à occuper le domaine public situé rue du Cimetière (sur le parking) en vue d'implanter une déchetterie mobile.

ARTICLE 2 : Une signalisation temporaire et réglementaire devra être disposée de part et d'autre de la partie du domaine public provisoirement occupée, de façon à signaler le dépôt de la ou des bennes à l'attention de tous les usagers de la voie publique.

ARTICLE 3 : La pose, l'entretien et l'éclairage de la signalisation seront effectués à la diligence et sous la responsabilité du demandeur.

ARTICLE 4 : L'autorisation est accordée au pétitionnaire pour les samedis 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin, 19 juillet, 16 août, 20 septembre, 18 octobre et le samedi 15 novembre 2025 de 09h00 à 12h00.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement de la collecte, le permissionnaire devra enlever toutes décombres et matériaux, réparer tous dommages éventuellement causés, et rétablir à ses frais, après avis donné trois jours à l'avance à la Mairie, la voie publique et ses dépendances dans leur premier état.

ARTICLE 6 : La présente autorisation est pour tout ou partie révocable à toute époque sans indemnité pour des raisons d'intérêt général.

ARTICLE 8 : La ou les bennes et ou camionnette ne devra en aucun cas gêner ou empêcher la libre circulation des véhicules rue du cimetière. Le non-respect de cette condition entraînera le retrait immédiat de l'autorisation.

ARTICLE 9 : Monsieur le Directeur Général, les services de la MEL, Monsieur le Chef de Brigade Gendarmerie de Cysoing sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux lieux habituels.

Fait à Sainghin-en-Mélantois, le 20/01/2025

Le Maire,

Jacques DUCROCQ

